

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

## COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 27 février 2023

Membres en exercice :  
11

Date de la convocation: 23/02/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bernard RENOU

Présents : 8

**Présents :** Annabelle TAIX, Yannick BOYER, Jean-Claude GILLON, Guy ALBRAND, Michel PHILIP, Régine DE LUCA, Romain NOEL

Votants: 9

Pour: 9

**Représentés:** Emmanuel GHIOTTI par Michel PHILIP, Nathalie UBAUD par Régine DE LUCA

Contre: 0

**Excusés:**

Abstentions: 0

**Absents:** Alexandre BORRELLY

**Secrétaire de séance:** Romain NOEL

Objet: Budget Commune : vote du CA 2022. - DE\_2023\_006

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Michel PHILIP, Adjoint au Maire

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		44 526.03		124 670.05		169 196.08
Opérations exercice	228 898.19	43 765.86	730 501.64	721 373.21	959 399.83	965 139.07
Total	228 898.19	288 291.89	730 501.64	846 043.26	959 399.83	1 134 335.15
Résultat de clôture		59 393.70		115 541.62		174 935.32
Restes à réaliser	60 174.00	17 587.00			60 174.00	17 587.00
Total cumulé	60 174.00	17 587.00		115 541.62	60 174.00	192 522.32

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/02/2023 004-210402343-20230227-DE_2023_006-DE
--

Résultat définitif		16 806.70		115 541.62		132 348.32
--------------------	--	-----------	--	------------	--	------------

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme  
Les jour, mois et an susdits  
Le Maire  
Bernard RENOUY



RF
Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVEN
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/02/2023
004-210402343-20230227-DE_2023_006-DE